

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 22 MAI 2024

L'AN 2024, le 22 MAI, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président,
MM. CREMONT, LIEZ ET MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. DELHAYE, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Assistés de : M. MERAT, Directeur Général.
Mmes BEGAT, PLANCKAERT et MOINAT, MM. BASSET, ROBERT, SIMONNOT et
TOMBOIS, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

PINON – SITE DES NOIRES EPINES – ACQUISITION DES PARCELLES

Le 28 Novembre 2017, le bureau a acté le principe d'une acquisition des terrains destinés à la construction de 26 logements locatifs et à l'aménagement de 7 parcelles Ma Maison dans l'Aisne sur le site des Noires Epines à Pinon.

Considérant que le projet de division cadastrale vient seulement d'être entériné, il convient de répreciser pour la rédaction de l'acte notarié les numéros de parcelles concernées par cette acquisition et en confirmer le prix de vente.

Les lots à acquérir sont issus de la parcelle cadastrée section AA 339 et sont numérotés comme suit : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 conformément au projet de division joint en annexe ; l'acquisition se fera à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal de la Ville de Pinon, lors de sa séance du 28 mars 2024, a confirmé son accord sur cette cession à l'OPH de l'Aisne.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Bureau :

- de procéder à l'acquisition des lots numérotés de 1 à 9 issus de la parcelle AA 339 à l'euro symbolique
- et d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de cette acquisition.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

